

FICHE ACTION N° 8

Intitulé de l'action : Maitriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire

Pilote : Dreal et ARS (délégation territoriale 44)

Contexte et enjeux de l'action	Objectifs et description de l'action
<p>Source de gêne et de stress, il convient de considérer le bruit comme un problème de santé portant atteinte à la qualité de vie (troubles du sommeil, effets sur l'appareil auditif, troubles psychologiques). Dans la région, le baromètre santé environnement montrait qu'en 2007, 1 habitant de la région sur 2 est gêné par le bruit à son domicile, 1 sur 10 déclarant l'être souvent ou en permanence.</p> <p>Le bruit associé aux infrastructures routières constitue une priorité : on peut estimer à environ 1000 le nombre d'habitants de la région résident dans une zone soumise à des niveaux de bruit préoccupants autour d'infrastructures de transport (environ 350 "points noirs de bruit").</p> <p>Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par département et grandes agglomérations doivent permettre de résorber ces points noirs : cartographie des points noirs, accompagnement financier à l'insonorisation des logements, recours à des techniques moins bruyantes, etc. Le Grenelle de l'environnement a pris l'engagement de la résorption des points noirs en 5 ans.</p> <p>Pour autant, la maîtrise des nuisances sonores doit être considérée en amont des projets d'aménagement ou de la conception d'un bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les documents de planification d'aménagement tels les SCOT, les PLU, les ZAC, les lotissements ou les permis d'aménager peuvent être, outre des documents réglementaires, des outils pertinents de sensibilisation et de prévention pour limiter les situations d'exposition au bruit. Dans ce domaine, les pratiques des aménageurs sont assez hétérogènes, les bureaux d'études plus ou moins sensibilisés. - à une période où la performance énergétique apparaît comme une priorité absolue, une approche transversale est nécessaire avec notamment un diagnostic thermo-acoustique lors de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments. 	<p>Objectif n°1 : résorber les points noirs de bruit pour réduire les nuisances sonores des populations les plus exposées au bruit des infrastructures</p> <p>Les actions se situeront dans le cadre des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui permettent des actions curatives (traitement acoustique des logements les plus exposés, murs antibruit, etc.). Certaines opérations intéressantes pourront être valorisées ou évaluées en matière de réduction de la gêne pour la population exposée.</p> <p>Objectif n°2 : Mieux intégrer la problématique du bruit en amont des projets d'aménagement en sensibilisant les acteurs. Une évaluation des actions déjà en place, des difficultés rencontrées et des points de blocage à partir d'une analyse de terrain dans la région permettra de sensibiliser les acteurs. Par ailleurs, le développement des éco-projets devra également être accompagné par la formation de ces acteurs spécifiques sur les recommandations existantes.</p> <p>Objectif n°3 : promouvoir une approche globale du bâtiment en amont de sa conception ou réhabilitation, intégrant une approche acoustique par la formation des acteurs.</p>

Opérations programmées					
Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2009	objectif	Etat d'avancement au ...	Code couleur*
<p>Résorber les zones de forte exposition au bruit associé aux transports, dits points noirs du bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de prévention du bruit dans chaque département et grande agglomération (localisation, diagnostic, programmation des actions) - Evaluer l'impact auprès de la population d'une opération de résorption d'un point noir de bruit pilote (enquête de perception) - Informer les maîtres d'ouvrage régionaux des infrastructures de transport sur les techniques innovantes permettant de limiter le bruit engendré 	<p>Pilote : Dreal</p> <p>DDTM, ARS, Ademe, CETE, collectivités</p> <p>Pilote : Dreal</p> <p>RFF, DIRO, CIDB</p>	<p>aucun plan départemental adopté / programmation des 1^{ères} opérations de résorption en 2010</p> <p>environ 350 points noirs de bruit dans la région</p>	<p>1 plan par département (Etat et conseil général) et gde agglomération en 2013</p> <p>Objectif de résorption défini dans les plans Rapport d'enquête en 2013</p> <p>Diffusion d'information en 2011</p>		
<p>Sensibiliser les maires et les bureaux d'études sur la prise en compte de la prévention du bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les plans d'urbanisme à travers l'analyse d'un échantillon de sites sélectionnés - dans les documents de planification et de conception des éco-quartiers, éco-parcs, éco-sites 	<p>Pilote : Dreal / DDTM 44</p> <p>ARS, Ademe, agglomérations, communes</p>	<p>Des guides existent :</p> <p>Guides PLU/Bruit . Lois Grenelle 1et 2.</p> <p>Porter a connaissance de l'Etat, études d'impact, diagnostics bruit, PADD des SCOT et des PLU</p> <p>Cahiers des charges environnementaux, guide AEU DE L'ADEME et référentiels HQE avec cible acoustique.</p>	<p>Etude réalisée en 2011</p> <p>Diffusion d'outils auprès des décideurs et aménageurs en 2012</p>		
<p>Former les acteurs de la construction pour la prise en compte du bruit en amont de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments (diagnostic thermo-acoustique)</p>	<p>Pilote : Dreal</p> <p>DDTM, ARS, Ademe, CETE, Capéb, FRB, chambre régionale des métiers, agglomérations, communes, aménageurs, promoteurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études</p>	<p>Des guides existent :</p> <p>Grenelle de l'environnement et guides PPBE+AEU de l'ADEME</p> <p>Démarches environnementales, cibles HQE, labels QUALITEL et CERQUAL</p>	<p>Nombre de réunions d'échanges d'expérience auprès des professionnels de la construction</p>		
<p>* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■</p>					
Observations					
Le traitement acoustique des bâtiments accueillant des enfants doit faire l'objet d'une attention particulière, en lien avec la fiche bâtiments santé					